



AVIS DE COURSE

Epreuve: COUPE DES ARBITRES **Trophée Robert Comte**

Niveau : 5A

Date : Samedi 7 mars 2020

Support / Classe : MINIJI flotte collective

Lieu : St Quentin en Yvelines

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

3. Admissibilité :

Le Trophée Robert Comte est ouverte à tous les arbitres de qualification Régional, National ou International, licenciés dans un club voile d'Ile de France (ou sur invitation de la CRA IDF). Les arbitres en formation sont admis

4. Support :

Le Trophée Robert Comte se court sur une flotte collective de MINIJI, mise à disposition par le CVSQ. L'attribution des bateaux se fera au moment du briefing.

5. Inscriptions :

Inscription obligatoire au préalable par email à Philippe.quesney@neuf.fr.

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter le jour de la régata:

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours d'un club localisé dans la région Ile de France,
- Un **certificat médical conforme aux directives de la FFVoile**

6. Droits à payer : néant

7. Programme du samedi 7 mars 2020 :

Confirmation des inscriptions + préparation des bateaux : **de 09h à 10 h.**

Briefing, ordre de séquence des courses, attribution des bateaux : **10h 00**

Signal d'avertissement de la première course à : **10h 30**

Remise des prix prévue : **A l'issus des courses**

8. Séquences des courses : En fonction du nombre d'inscrits et de bateaux disponibles, il pourra être fait des groupes de coureurs avec tirage au sort et affichage des séquences de course au moment du briefing.

9. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

10. Système de pénalité :

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un arbitrage direct ou semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les Instructions de Course

11. Parcours :

Les parcours seront de type Banane.

12. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. Prix :

Le trophée Robert Comte sera remis au vainqueur de la régata.

13. Décision de courir :

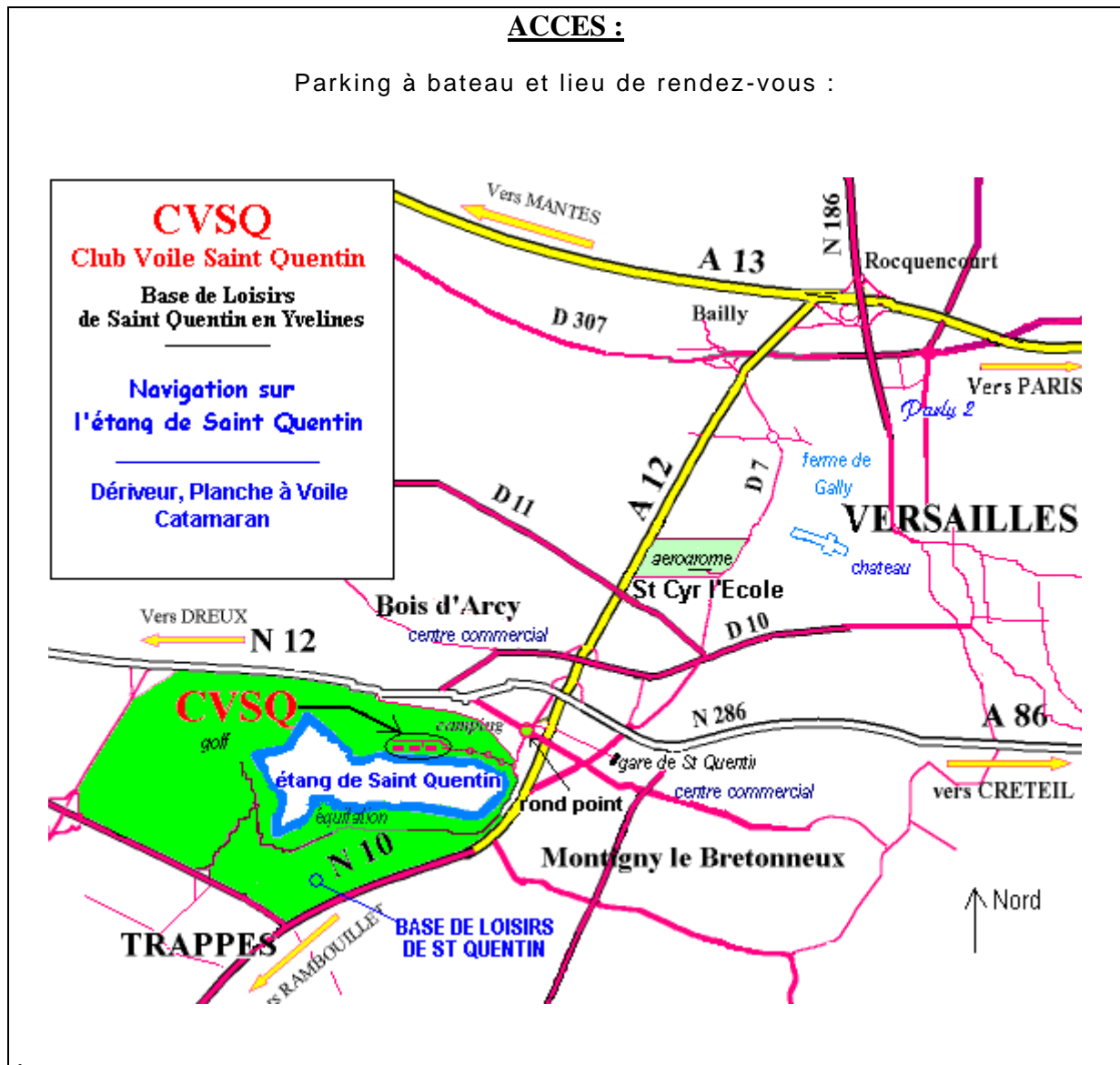
Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

14. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course :

Présidente du Jury :

Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>



Club Voile St Quentin Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :
Autoroute A 12
Sortie Saint Quentin
Ou A 86 puis N 286.
(Au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux

(L'entrée est près du Camping)
La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Position GPS :
Latitude : 48° 47,38 Nord
Longitude : 2° 1,14 Est